



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Yannick MARTIN - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN - M. Jean-Claude PUECH.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à Mme Chantal BASIN,
Mme Catherine ROSSI a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,
Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
M. Patrick MERLE a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir M. Fabien TEMPIER.

Absent : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 15 Décembre 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 03-2017 : PARTICIPATION 2017 AUPRES DU SYNDICAT MIXTE FORESTIER.

APPROUVE à l'unanimité, le versement de la participation statutaire au Syndicat Mixte Forestier pour 918 €,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget communal 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE À L'UNANIMITE

Délibération N° 04-2017 : APPEL A SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET DE VAUCLUSE.

EMET à l'unanimité, un avis favorable pour la subvention de 310 € sollicitée par l'ADCCFF de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 05-2017 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCPAL.

DECIDE à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale" à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 06-2017 : CONTRAT DE RURALITE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCPAL.

APPROUVE à l'unanimité, le projet de contrat de ruralité et ses annexes.

AUTORISE le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 07-2017 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN.

APPROUVE à l'unanimité, les modifications des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 08-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PACA POUR UNE ETUDE ET INVENTAIRE DANS LE VILLAGE.

SOLLICITE à l'unanimité, les services de l'inventaire et de la conservation des monuments historiques de la REGION PACA pour une aide financière adaptée et la plus large possible pour le projet d'étude et d'inventaire dans le village et aux abords, présentée par Monsieur Christian MARKIEWICZ pour un montant total de 13 800 € sans TVA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 09-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PACA POUR LA VIDEOSURVEILLANCE DANS LE VILLAGE.

SOLLICITE à l'unanimité, la REGION PACA dans le cadre du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité (F2S) mobilisable au travers de l'appel à projet de la vidéo-protection, au taux le plus élevé possible pour financer le projet d'installation de vidéosurveillance de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 10-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.

SOLLICITE à l'unanimité, une subvention de 10 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Claude HAUT, sénateur de Vaucluse, pour aider la commune à financer le projet d'aménagement extérieur de l'église Saint-Luc,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 11-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU SOUTIEN D'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL.

SOLLICITE à l'unanimité, une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, au taux le plus élevé possible pour financer le projet de construction du pôle de santé et des logements de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 12-2017 : DENOMINATION DE CHEMIN.

ACCEPTE à l'unanimité, la dénomination du chemin de l'Oratoire qui part du chemin de la Barielle et qui arrive au cimetière.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 13-2017 : APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU CHEMIN DE LA JAUME.

APPROUVE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, l'enquête publique du chemin rural dont la notification sera faite à l'étude de Maître BASIN chargée de procéder à la vente des parcelles AI 384 et AI 385.

PAR 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 14-2017 : CESSIION DE TERRAIN DE MADAME BOURGUE AU PROFIT DE LA COMMUNE.

ACCEPTE par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, la cession de 42m² du terrain cadastré en section AW 579, 580, 582, appartenant à Madame Denise BOURGUE pour un euro symbolique,

CHARGE Maître BASIN d'établir l'acte notarié dont les frais resteront à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

PAR 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 15-2017 : CONVENTION AVEC LA SOCIETE INFRACOS POUR LES ANTENNES SFR.

ACCEPTE à l'unanimité, la convention d'occupation privative du domaine public avec la Société INFRACOS,

PRECISE que la redevance annuelle s'élève à 6 355,80 € net et est indexée de 2% au 1^{er} janvier de chaque année,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 16-2017 : LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 40 CHEMIN DE LA MONTAGNE.

APPROUVE à l'unanimité, la location du logement communal de 75 m², situé 40 chemin de la Montagne, à compter du 1^{er} février 2017 à Monsieur et Madame DA COSTA José pour un loyer mensuel de 700 €,

PRECISE que le bail est renouvelable tous les 6 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 17-2017 : BAIL COMMERCIAL POUR LE SALON DE COIFFURE.

ACCEPTE à l'unanimité, d'établir un bail commercial à Pauline BAR, esthéticienne, pour un loyer mensuel de 336 €, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} février 2017,

PRECISE que la recette est inscrite au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 18-2017 : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE CONSULTATIVE POUR L'AVAP.

ACCEPTE à l'unanimité, la composition de la Commission Locale Consultative pour l'AVAP comme suit : Christian RUFFINATTO, Fabienne GATIMEL, Bruno CHABERT, Josiane DEFLAUX, Cathy ROSSI, Yannick MARTIN, Henriette TURCO, Chantal BASIN, Jean-Claude PUECH, Bart HOORENS, Monique GUIGUE, Jean-José CARILLO, Franck BENEL.

PRECISE que les modalités de concertation avec la population sont : journaux, réunions, dépliants, affichage ...,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 07 Janvier 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2017**

La séance est ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - M. Patrick MERLE (absent pour les délibérations 29 et 30) - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN - M. Jean-Claude PUECH.

Absentes excusées : Mme Tephén PITOT - Mme Monique AUBERT.

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 31 Janvier 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 19-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles, cadastrées Section AM 354 et AM 419.

Décision Municipale N° 20-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles, cadastrées Section AS 477 - Partie AS 478 - AS 449.

Décision Municipale N° 21-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles, cadastrées Section AS 477 et partie AS 478

Délibération N° 22-2017 : APPEL A COTISATION 2017 DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE VAUCLUSE.

ACCEPTTE à l'unanimité, l'appel de cotisation de l'Association des Maires de Vaucluse, au titre de l'année 2017, pour le montant de 215,79 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 23-2017 : APPEL A COTISATION 2017 DE L'ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE France ».

ACCEPTTE à l'unanimité, la demande de participation pour 2017, formulée par l'Association « Les Plus Beaux Villages de France » pour le montant de 3 397 €,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Primitif de 2017 de la Commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 24-2017 : APPEL DE PARTICIPATION 2017 AU PROFIT DE PREVIGRELE.
APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une participation à l'Association PREVIGRELE pour le montant de 440 €,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 25-2017 : APPEL DE PARTICIPATION 2017 AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX VAUCLUSIENNE.

APPROUVE à l'unanimité, la participation de la commune pour le montant de 997,85 € pour la convention de fourrière et la campagne de stérilisation des chats sans maître,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 26-2017 : DROIT DE BAIL 2017 POUR LA SOCIETE DE CHASSE LA PHILOSOPHE.

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement du bail de location des terres communales au profit de la société de chasse «La philosophe» pour un loyer annuel de 30 €, pour l'année 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 27-2017 : INSONORISATION DU CLIMATISEUR EXTERIEUR INSTALLE AU 2° ETAGE DE LA MAIRIE.

DECIDE à l'unanimité, d'insonoriser le climatiseur extérieur installé au 2° étage de la Mairie en surélevant le mur de séparation avec le propriétaire voisin pour des travaux d'un montant de 2 980 € HT soit 3 576 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 28-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE MENERBES ».

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe, avec l'Association « Les Amis de Ménerbes » qui prendra effet à compter du 1er mars 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 29-2017 : MISSION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE : AVENANT N° 1.

ACCEPTTE à l'unanimité, l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé et des logements s'élevant à 10 000 € HT et portant le marché à la somme de 190 000 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 30-2017 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE POUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIES.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition du cabinet ELLIPSE de Cavaillon, pour la maîtrise d'œuvre de la gestion des eaux de pluies dans le cadre du réaménagement des abords du stade, au taux de 5 % du montant des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 31-2017 : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA RUE DE L'EGLISE ET LE PARVIS DE L'EGLISE.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition d'honoraires de Monsieur Serge CHABAUD, géomètre expert, pour le montant de 1 100 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 32-2017 : TRAVAUX DE PEINTURE A LA MAISON JANE EAKIN.

ACCEPTTE à l'unanimité le devis de l'entreprise GA PEINTURE de Pernes les Fontaines pour le montant de 11 253,15 € HT soit 12 378,47 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 33-2017 : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant à la convention d'adhésion au Service Hygiène et Sécurité avec le Centre de Gestion de la FPT de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 34-2017 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL RIFSEEP AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

ACCEPTE l'unanimité, la convention de mise à disposition de l'outil RIFSEEP avec le Centre de Gestion de la FPT de Vaucluse pour les missions ci-dessus indiquées et s'élevant à 480 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 35-2017 : CREATION DE POSTES.

APPROUVE à l'unanimité, à compter du 1^{er} mars 2017, la création de :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe
- un poste de garde champêtre chef principal

PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 7 Mars 2017

**Le Maire,
Christian RUFFINATTO**





Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2017**

La séance est ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - M. Jean-Claude PUECH.

Représentés : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Patrick MERLE,
Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir Mme Fabienne GATIMEL,

Absents excusés : M. Bruno CHABERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

Absent : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 27 Février 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 36-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AS 477 – partie AS 478.

Décision Municipale N° 37-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AL 49 – AL 50.

Délibération N° 38-2017 : CESSION DE TERRAIN DE MADAME BOURGUE AU PROFIT DE LA COMMUNE.

ACCEPTE à l'unanimité, la cession de 42 m² du terrain cadastré en section AW 579, 580 et 582 appartenant à Madame Denise BOURGUE pour un euro symbolique,

CHARGE Maître BASIN d'établir l'acte notarié dont les frais seront à la charge de Madame BOURGUE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du dossier,
PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 14-2017 du Conseil Municipal en séance du 31 janvier 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 39-2017 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DU CALAVON AUX CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2016 DANS LE CADRE DE L'EXERCICE PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON POUR LE COMPTE DES COMMUNES, DES COMPETENCES EXERCEES PAR LE SYNDICAT ANTERIEUREMENT A LA DATE DE SA DISSOLUTION (31 AOÛT 2016).

D'APPROUVER à l'unanimité, ladite convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 40-2017 : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DANS LA FORET COMMUNALE DE MENERBES POUR L'ANNEE 2017.

APPROUVE à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après : Parcelles n° 29 et 31, Type de coupe : Amélioration, Volume réalisable : 700 m³ et 125 m³, Réglée, Surface : 15,81 ha et 2,84 ha, Année prévue d'aménagement : 2017, Année proposée par l'ONF : 2017 Année décidée par le propriétaire : 2017, Destination : vente (m³), Mode de vente : appel d'offre, Mode de mise à disposition à l'acheteur : sur pied, Mode de dévolution : bloc.

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,

PRECISE, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 41-2017 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC PASCAL LAINE.

ACCEPTTE à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public pour l'exposition temporaire de sculptures organisé par Pascal Lainé,

FIXE le tarif d'occupation du domaine public à 40€/m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 42-2017 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE.

DECIDE à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, les pouvoirs :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et quel que soit le degré de juridiction concernée, y compris en matière pénale notamment lorsqu'il y a lieu de constituer la commune partie civile,
- de désigner un avocat chargé de défendre les intérêts de la commune ainsi qu'un avocat postulant lorsque sa présence est nécessaire pour les actions en paiement intentée contre la commune dont le montant présenté dans la demande initiale est supérieure à 50 000 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 43-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESTAURATION DES MONUMENTS AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE.

ACCEPTTE à l'unanimité, le projet de restauration du monument aux morts de la grande guerre situé dans le cimetière de la commune,

DEMANDE l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès de la REGION, au titre du dispositif de restauration des monuments aux morts de la guerre de 1914-1918,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 44 -2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LE TRAVAIL D'ETUDE ET INVENTAIRE DANS LE VILLAGE ET SES ABORDS.

SOLLICITE à l'unanimité, le Conservateur Régional des Monuments Historiques de la DRAC pour une aide financière adaptée et la plus large possible pour le projet d'étude et d'inventaire dans le village et aux abords présentée par M. Christian MARKIEWICZ d'un montant total de 13 300 € sans TVA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 45-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2017 DES AMENDES DE POLICE.

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible du montant total de 55 090 € HT pour financer ce projet, dans le cadre du programme 2017 des amendes de police,

PRECISE que la dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2315 du budget communal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 46-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION DE RESERVE PARLEMENTAIRE A MONSIEUR ALAIN MILON, SENATEUR.

SOLLICITE à l'unanimité, une subvention de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Alain MILON, sénateur de Vaucluse, pour aider la commune à financer le projet de mise en sécurité des abords du stade et du Foyer Sportif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 47-2017 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES FIOUL DE L'ECOLE CLOVIS HUGUES ET DE LA MAISON JANE EAKIN.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de la SARL Roger ALLARD d'Apt pour l'entretien annuel des chaudières de l'école pour le montant de 540 € HT et celle de la Maison Jane Eakin pour le montant de 180 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 48-2017 : APPEL DE COTISATION DE L'ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE LA CIRCONSCRIPTION D'APT – EXERCICE 2017.

ACCEPTTE à l'unanimité, la demande de subvention formulée par l'Association de la Bibliothèque Pédagogique de la Circonscription d'Apt au titre de l'année 2017,

PRECISE que le montant de la subvention est de 38 € pour 4 classes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 49-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE.

DECIDE à l'unanimité, d'accepter les offres telles que mentionnées ci-dessous,

LOTS	Entreprises	Montant de l'offre HT
N° 1 - Gestion des eaux de pluie	Luberon TP -	Base + tranche optionnelle = 85 593,64 €
N° 2 – Aménagement paysager	Jardiver Technic	28 274,20 €

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget 2017 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 50-2017 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PRET D'ALLEGORIES DE LA REPUBLIQUE.

ACCEPTTE à l'unanimité, le prêt de 9 allégories de la République pour l'exposition au Musée d'Histoire de Fontaine de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 51-2017 : BAIL COMMERCIAL DE PAULINE BAR POUR LE SALON.

ACCEPTTE à l'unanimité d'établir un bail commercial à Pauline BAR, esthéticienne, pour un loyer mensuel de 336 €, pour une durée de 9 ans, à compter du 01/04/2017,

PRECISE que la recette est inscrite au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 17-2017 du Conseil Municipal en séance du 31 janvier 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 52-2017 : SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AP 36 APPARTENANT A LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité, de consentir à établir une servitude réelle et perpétuelle permettant un droit de passage profitant aux parcelles AP 33, 34 et 35 en limite ouest de propriété de la parcelle AP 36 et permettre le passage pour les réseaux secs et humides,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 53-2017 : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE ET A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE SANTE.

DECIDE à l'unanimité, à compter du 1^{er} avril 2017 :

- de participer au financement des contrats labellisés de garantie maintien de salaire et de protection complémentaire santé auxquels les agents communaux décident de souscrire,
- de moduler sa participation en prenant en compte le revenu mensuel des agents et de fixer le montant de la participation chaque mois, comme suit :

TRAITEMENT INDICIAIRE + NBI	PARTICIPATION A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE	PARTICIPATION PROTECTION COMPLEMENTAIRE SANTE
Moins de 1 500,00 €	10,00 €	7,00 €
Plus de 1 500,00 €	12,00 €	7,00 €

PRECISE le maintien de la participation de l'employeur aux agents placés en maladie ordinaire, longue maladie ou maladie de longue durée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 54-2017 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP.

DECIDE par 10 VOIX POUR et 1 CONTRE, d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2017 pour les attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine et ATSEM et dès la publication de l'annexe de l'arrêté du 28 avril 2015 pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise

DECIDE d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2017 pour les attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine et ATSEM et dès la publication de l'annexe de l'arrêté du 28 avril 2015 pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise

DECIDE de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

DECIDE de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

DECIDE que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

INDIQUE que la présente délibération abroge les dispositions contraires contenues dans la délibération n°11 du 29 février 2012 relative régime indemnitaire du personnel municipal.

PAR 10 VOIX POUR ET 1 CONTRE

Délibération N° 55-2017 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016.

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2016,

ARRETE les résultats définitifs,

Compte Administratif 2016 de la Commune

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 110 416,72	1 352 363,45
Investissement	1 095 598,79	1 200 176,77

Résultat de l'exercice 2016 :

- excédent de fonctionnement..... 241 946,73 €
- excédent d'investissement..... 104 577,98 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 56-2017 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON – EXERCICE 2016.

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon pour l'exercice 2016,

ARRETE les résultats définitifs,

Compte Administratif 2016 de la MTVL

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	47 025,01	52 953,50
Investissement	22 730,70	22 149,48

Résultat de l'exercice 2016 :

- Excédent de fonctionnement	5 928,49 €
- Déficit d'investissement.....	581,22 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 57-2017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017.

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 11,61%
- taxe foncière bâtie : 12,88%
- taxe foncière non bâtie : 30,61%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 11 Avril 2017

Le Maire,




Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - M. Fabien TEMPIER.

Représentés : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Catherine ROSSI,

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH. .

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 30 Mars 2017, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 58-2017 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DE LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 soit la somme de 23 946,73 €,

En section d'Investissement :

- Report de l'excédent d'investissement au compte 001 de 24 696,55 €,
- Affectation au compte 1068 de la somme de 230 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 59-2017 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

En section de Fonctionnement :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 59 129,80 €.

En section d'Investissement :

- Report de l'excédent d'investissement au compte 001 de 60 014,76 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 60-2017 : BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE.

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune pour l'Exercice 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 220 000 €
- Section d'investissement : 3 040 120 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 61-2017 : BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA MTVL.

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif de la Maison de la Truffe et du Vin pour l'exercice 2017,

- Section de fonctionnement : 110 000 €,
- Section d'investissement. : 82 700 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 62-2017 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre du vote du Budget Primitif de la Commune, il convient de déterminer les subventions des Associations. Monsieur le Maire présente les demandes formulées par les Associations pour l'exercice 2017 :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité, le versement des subventions aux associations ci-dessus indiquées : LA STRADA 1250 €, LE FOYER RURAL 4 500 €, LE COMITE DES FETES 19 000 €, LA SOCIETE DE CHASSE « LA PHILOSOPHE » 1 000 €, LE SOU DES ECOLES 2 000 €, LE FOND JANE EAKIN 2 000 €, COOPERATIVES SCOLAIRES 1 500 € (500 x 3), L'USEP (ECOLE) 500 €, Le Chœur du Luberon 500 €, UN LIEU UNE ŒUVRE 500 €, INSIEME 500 €, MENERBES PATRIMOINE 2 000 €,

DECIDE d'inscrire cette dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du Budget Primitif de la Commune sur l'exercice 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 63-2017 : REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE HEBDOMADAIRE.

ACCEPTE à l'unanimité, les modifications suivantes :

- Le marché hebdomadaire se situe uniquement sur le parking du Rossignon.
- Tous commerçants ne respectant pas le règlement du marché sera exclu (article 28).

MODIFIE le règlement intérieur du marché hebdomadaire en conséquence.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 64 -2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2017 : ISOLATION DE L'ECOLE CLOVIS HUGUES ET DE LA SALLE POLYVALENTE.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017, dont la dépense totale s'élève à 188 000 € HT, pour le projet d'isolation de l'école Clovis Hugues.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et formalités utiles, à signer toutes pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 65-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE NETTOYAGE DE VITRES DES LOCAUX MUNICIPAUX.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise MIDINET pour les montants suivants : Tarif pour la Mairie : 104 € HT, Tarif pour l'école : 310 € HT, Tarif pour la Salle Polyvalente : 235 € HT, Tarif pour le Foyer Sportif : 89 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 66-2017 : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE VAUCLUSE.

DECIDE à l'unanimité, de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018, Régime du contrat : capitalisation.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- résilier le contrat en cours pour permettre l'adhésion au contrat du centre de gestion ;
- signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 67-2017 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.

ACCEPTE à l'unanimité,

Un emploi d'adjoint technique saisonnier pour le gardiennage des parkings payants à compter du 2 mai 2017 au 15 octobre 2017,

Un emploi d'adjoint technique saisonnier pour la réception des touristes à la Maison Jane Eakin à compter du 25 mai 2017 au 30 septembre 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 18 Avril 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI (arrivée délibération n°73) - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN ((arrivée délibération n°70).

Représenté : M. Patrick MERLE a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : Mme Monique AUBERT - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 7 Avril 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 68-2017 : PRECISANT LES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS DU BOULODROME DU 2 MAI AU 30 SEPTEMBRE 2017.

DECIDE de maintenir les tarifs suivants : 2 € pour les motos, 3 € pour les voitures, 5 € pour les camping-cars,

PRECISE : Que le stationnement sur les parkings P1 et P2 seront gratuits pour les Ménerbiens et les Vauclusiens, Que les parkings sont payants à compter du 1^{er} mai 2017 de 9 h à 18 h, 7 jours sur 7.

Délibération N° 69-2017 : ATTRIBUTION DU MAPA DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DE 14 LOGEMENTS.

LOTS	Entreprises	Montant de l'offre HT
Lot 1 VRD Terrassements	EUROVIA	423 161,28 €
Lot 2 Désamiantage	DESAMANTAGE FRANCE DEMOLITION	11 600,00 €
Lot 3 Gros Œuvre	POGGIA	788 000,00 €
Lot 4 Charpente couverture	HELMER	79 000,00 €
Lot 5 Etanchéité	PBP	47 550,00 €
Lot 6 Menuiseries extérieures	SMAB	255 257,00 €
Lot 7 ITE	DELAGARDE	98 351,04 €
Lot 8 Cloisons doublage	CERQUEIRA	81 747,12 €
Lot 9 Menuiseries intérieures	FAUCHERON	57 161,33 €
Lot 10 Métallerie	SUD FER ALU	41 716,00 €
Lot 11 Sols durs faïence	DAVID CARRELAGE	75 879,63 €
Lot 12 Peinture	ESPACE ARTISANAL	40 629,00 €
Lot 13 Ascenseur	SCHINDLER	32 910,00 €
Lot 14 Courants forts et faibles	SAET	131 432,50 €
Lot 15 Plomberie sanitaire	TONIN	86 943,87 €
Lot 16 Chauffage/VMC	TONIN	145 000,00 €

Lot 17 Chaufferie bois	TONIN	108 056,13 €
Lot 18 Murs pierres	CRPA	80 408,00 €

DECIDE à l'unanimité, d'accepter les offres telles que mentionnées ci-dessus,
PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2017 de la commune.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 70-2017 : REVISION DU TARIF DU LIVRE JANE EAKIN.

DECIDE à l'unanimité, de vendre le livre des œuvres de Jane Eakin au prix de 18 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 71-2017 : DEVOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ETABLISSEMENTS DE L'ISLE SUR LA SORGUE ET LE THOR AU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE.

APPROUVE à l'unanimité, la décision de Monsieur le Maire et accepte le transfert du résultat de clôture de l'exercice 2016 soit 16 041,10 € au Département de Vaucluse.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 72-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA CHAUFFERIE BOIS.

SOLLICITE à l'unanimité, une aide financière la plus élevée possible auprès de la REGION PACA pour les travaux d'installation de la chaufferie bois. Les travaux sont estimés à la somme de 280 056,13 € répartis comme suit : Génie civil Chaufferie et silo 100 000 €, Chaufferie 108 056,13 €, Réseaux de chaleur : 72 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 73-2017 : REAMENAGEMENT DE LA MAIRE : EXONERATION DES PENALITES DE RETARD.

APPROUVE à l'unanimité, l'exonération des pénalités de retard pour l'entreprise PERRUT pour le lot 5 Serrurerie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 74 -2017 : APPROBATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DU CALAVON – TRANSFERT DE SON INTEGRALITE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON – APPROBATION DU PRINCIPE DE CONVENTIONNEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON ENTRE CETTE DERNIERE ET LES COMMUNES DU PERIMETRE DE LA CARTE SCOLAIRE DU COLLEGE DU CALAVON.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver l'actif et le passif du syndicat intercommunal collège du Calavon annexé à la présente délibération
- d'approuver le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif dudit syndicat au profit de la commune de Cabrières d'Avignon
- d'approuver la reprise par la commune de Cabrières d'Avignon de la totalité des équipements et des compétences exercées antérieurement par le syndicat
- d'approuver le principe de conventionnement de participation financière aux charges supportées par la commune de Cabrières d'Avignon entre cette dernière et les communes du périmètre de la carte scolaire du collège du Calavon
- de préciser que le conventionnement portera sur l'assiette actuelle, à savoir, le gymnase, les espaces sportifs extérieurs, les espaces extérieurs aux équipements sportifs (parking, espaces verts, éclairage public, trottoirs, voirie, voie de bus ...)
- de demander à Monsieur le préfet de clôturer la procédure de dissolution du syndicat intercommunal collège du Calavon, de prendre l'arrêté de dissolution déterminant les conditions

de liquidation du syndicat et transférant / répartissant l'actif, le passif et l'unique agent du syndicat

LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Bruno CHABERT), 1 ABSTENTION (Mme Tephén PITOT) :

DECIDE d'adopter la Proposition du Maire,

L'AUTORISE à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE PAR 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 17 Mai 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Menerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Menerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO.

Représenté : Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,
M. Yannick MARTIN a donné pouvoir (à partir de la délibération N°79) à M. Patrick MERLE,
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS,
M. Jean-Claude PUECH a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO.

Absents : Mme Monique AUBERT - M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Bruno CHABERT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 17 Mai 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 75-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AW 570 - partie AW 576 parcelle n° 1 suite à division.

Décision Municipale N° 76-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AW 540.

Décision Municipale N° 77-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AW 570 - partie AW 576 parcelle n° 2 suite à division

Délibération N° 78-2017 : APPROBATION DU PROJET DE CREATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX ET DU PROJET DU PLAN DE FINANCEMENT.

SOLLICITE à l'unanimité, une subvention de 210 875 € dans le cadre du Contrat de ruralité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 79-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION LE SILENE ET L'ORTIE.

ACCEPTE à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association Le Silène et l'Ortie pour l'organisation de l'exposition « Le Printemps des Salades »,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du Budget Primitif 2017 de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 80-2017 : ACCEPTATION D'UN DON.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de Monsieur ROACH Iain Simon d'un montant de 49 970 € pour l'aménagement paysager du futur centre médical,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 81-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP.

DECIDE à l'unanimité, d'accepter l'offre de SAS Accessibilité Conseil de Monteux pour le montant de 1 950 € HT pour les visites de la salle polyvalente, l'école, la cantine, la bibliothèque, le foyer sportif et le cimetière en qualité d'ERP et les diagnostics de leur accessibilité avec rapport, ajouté du montant de 1 850 € HT pour l'accompagnement des démarches administratives et dépôt des documents Ad'AP avec autorisation de travaux et demandes de dérogation soit 3 800 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 82-2017 : TRAVAUX PROGRAMME 2017 DANS LA FORET COMMUNALE DE MENERBES.

APPROUVE à l'unanimité, les travaux en forêt communale, pour le montant de 7 280 € HT,

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2017 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 83 -2017 : DESIGNATION DE DELEGUE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DU CALAVON COULON.

DESIGNE à l'unanimité, M. Patrick MERLE délégué titulaire auprès du SIRCC,

DESIGNE M. Eric ARIAS délégué suppléant auprès du SIRCC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 16 Juin 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2017**

La séance est ouverte à 11h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

Représentée : Mme Catherine ROSSI a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,

Absents : M. Patrick MERLE - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 07 Juin 2017, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 84-2017 : APPROBATION DU PROJET DE CREATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX ET DU PROJET DU PLAN DE FINANCEMENT.

ANNULE ET REMPLACE à l'unanimité, la délibération n° 78-2017 du Conseil Municipal en séance du 6 juin 2017,

SOLLICITE une subvention de 151 971,09 € dans le cadre du Contrat de ruralité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 85-2017 : MISSION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE :

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de santé et des logements s'élevant à 9 780 € HT et portant le marché à la somme de 199 780 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 86-2017 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

ACCEPTE à l'unanimité, d'établir une convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Pascal Lainé, **FIXE** le tarif de location à 40 € le m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Pascal Lainé.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 87-2017 : VENTE AUX ENCHERES DES ŒUVRES DE JANE EAKIN.

ACCEPTE à l'unanimité, la vente aux enchères de 119 tableaux le 8 juillet 2017 à 15 heures à la Maison de la Truffe et du Vin,

ACCEPTE que la Maison de Ventes aux enchères LECLERE effectue cette vente,

INDIQUE que l'impression des catalogues est effectuée par Arlys Création et s'élève à la somme de 1 800 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 24 Juin 2017

Le Maire,

Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO.

Représentés : M. Patrick MERLE a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT.

Absents : Mme Josiane DEFLAUX - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 17 Juin 2017, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 88-2017 : MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE CLOVIS HUGUES.

ACCEPTE par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, les devis des entreprises suivantes :

- THEVENET Julien : dépose de menuiseries dans les préaux fermé et ouvert pour la pose de 3 portes tôlées et élévations d'agglos, pour le montant de 2 450 € TTC,
- LUBERON ALARME : pose d'une alarme anti panique pour le montant de 2 163,15 € HT soit 2 595,78 € TTC,
- ANDRE Dominique : réalisation de 3 portes tôlées pour le montant de 6 200,00 € TTC.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 49 (Restauration des bâtiments communaux),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE PAR 8 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

Délibération N° 89-2017 : ACCEPTATION D'UN DON.

ACCEPTE à l'unanimité, le don en faveur de la Commune, dans le cadre de la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France de 10 000 € - DIX MILLE EUROS - de Monsieur Patrick VANDROMME.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 90-2017 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER.

ACCEPTE à l'unanimité, un emploi d'adjoint technique saisonnier pour le gardiennage des parkings payants à compter du 1^{er} Juillet 2017 jusqu'au 31 août 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 29 Juin 2017

Le Maire,

Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

La séance est ouverte à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER.

Représentée : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL (à partir de la délibération N° 100).

Absents : Mme Chantal BASIN - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 28 Juin 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 91-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AE 84, 85, 86, 87.

Décision Municipale N° 92-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AW 540.

Décision Municipale N° 93-2017 : MISSION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE ET ABORDS DE L'EGLISE SAINT-LUC

ACCEPTE la proposition financière de Monsieur Michel DELEPIERE de Cadenet (84160) pour la somme de 13 000 € HT comprenant l'avant projet sommaire, le projet d'exécution plans et coupes, CCTP, DPGF, DCE, assistance au marché de travaux, dossier des ouvrages exécutés et direction des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 94-2017 : MAPA : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DE 14 LOGEMENTS : LOT N° 14

ACCEPTE le marché du lot n° 14 pour la construction de la maison de santé et de 14 logements pour le montant de 128 293 € HT proposé par l'entreprise SAET de Caumont (84510)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 95-2017 : TRAVAUX D'INSTALLATION DE GRILLES DE PROTECTION POUR LA MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE CLOVIS HUGUES

ACCEPTE le devis de l'entreprise ANDRE Dominique pour la réalisation de grilles de protection pour le montant de 16 150 € TTC

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 49 (Restauration des bâtiments communaux)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 96-2017 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE POUR LES PROPRIETAIRES FORESTIERS.

DECIDE :

- d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de Ménerbes possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans. L'adhésion sera reconduite tacitement tous les 5 ans sauf dénonciation de la commune par courrier au moins 3 mois avant la date d'expiration ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ;
- d'accepter et de faciliter la mission du certificateur et/ou de PEFC PACA, étant amené à effectuer des contrôles de conformité sur la propriété forestière, objet de l'adhésion et les autoriser à cet effet, à titre confidentiel, à consulter le document de gestion durable attaché à la forêt communale ;
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- d'accepter que la présente adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- d'accepter que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les cahiers des charges sur lesquels la commune s'est engagée pourront être modifiés ;
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur – Pavillon du Roy René – CD 7 Valabre – 13120 GARDANNE pour le montant forfaitaire de 20 € pour 5 ans et 149,95 € de cotisation annuelle à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- de désigner Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette adhésion et signer les différents formulaires d'adhésion.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 97-2017 : REAMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES DE LA RENTREE 2017-2018.

SE PRONONCE en faveur du retour à l'organisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018, à raison de 24 heures d'enseignement, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 98-2017 : RESTAURATION DU RETABLE DE LA VIERGE DE L'EGLISE SAINT LUC

ACCEPTE la restauration du retable de la Vierge pour le montant de 23 980,80 € HT soit 28 776,96 € TTC et 13 573,90 € HT soit 16 288,68 € TTC par Monsieur Gilles TOURNILLON de Sainte Cécile les Vignes, pour les travaux ci-dessus indiqués

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 19 (Restauration de l'Eglise Saint Luc)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 99-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA CHAUFFERIE BOIS.

SOLLICITE une aide financière de 94 200 € au taux de 30 % des travaux d'installation de la chaufferie bois auprès de la REGION PACA estimés à la somme de 314 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier
PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 72-2017 susvisée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 100-2017 : MARCHE PUBLIC DE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE – LOT N° 2 : AVENANT N° 1

ACCEPTTE l'avenant n° 1 du lot n° 2 du marché de réaménagement des abords du stade s'élevant à 1 782 € HT et portant le marché à la somme de 30 056,20 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 101-2017 : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE MEDICAL ET DES LOGEMENTS

DECIDE de choisir les conditions proposées par le Crédit Agricole pour le financement de construction du centre médical et des logements, en approuvant :

- Prêt moyen terme à taux fixe amortissable sur 25 ans pour la somme de 1 700 000 € (un million sept cent mille euros) au taux fixe de 1.96 %, représentant une échéance annuelle de 86 666,39 euros, et 1 700 euros de frais de dossier.
- Crédit relais portage cession appartements de 24 mois pour la somme de 1 000 000 € (un million d'euros) au taux fixe de 0.65 % représentant un intérêt annuel de 6 500 €, et 0.10 % de frais de dossier.
- Crédit relais TVA de 24 mois pour la somme de 177 319 € (cent soixante-dix-sept mille trois cent dix-neuf euros) au taux fixe de 0.65 % représentant un intérêt annuel de 1 152,57 €, et 0.10 % de frais de dossier.
- Crédit relais subventions de 24 mois pour la somme de 628 000 € (six cent vingt-huit mille euros) au taux fixe de 0.65 % représentant un intérêt annuel de 4 082 €, et 0.10 % de frais de dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 102-2017 : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA CALADE D'ACCES A LA CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES

ENGAGE les travaux de mise en sécurité de la calade d'accès à la chapelle Notre Dame des Grâces dont la main d'œuvre est effectuée par la Maison des Métiers du Patrimoine pour le montant de 20 700 € TTC et des matériaux prévus pour le montant de 5 478 € TTC

ACCEPTTE le financement de l'Association Les Amis de Ménerbes correspondant à la main d'œuvre

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 27 (Restauration de murs de soutènement)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 28 Juillet 2017
Le Maire,



Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AOUT 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER.

Représentés : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : M. Yannick MARTIN - Mme Chantal BASIN - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 24 Juillet 2017, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 103-2017 : REPRISE DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA CHAUFFERIE DU PÔLE MEDICAL

DECIDE de reprendre intégralement la procédure de consultation pour le lot n° 17 – Chaufferie bois
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 104-2017 : MARCHE PUBLIC DE REAMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE – LOT N° 1 : AVENANT N° 1

ACCEPTÉ l'avenant n° 1 du lot n° 1 du marché de réaménagement des abords du stade s'élevant à 3 390,40 € HT et portant le marché à la somme de 88 984,04 € HT soit 106 780,85 € TTC
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 105-2017 : CONVENTION POUR MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC MISTRAL HABITAT

ACCEPTÉ la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de MISTRAL HABITAT pour le suivi des travaux du Pôle Médical et des logements s'élevant au montant de 12 071,03 € HT
PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 60 (Construction du Pôle Médical)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 106-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE LA VIERGE

DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 40 % des travaux estimés à 37 554,70 € HT soit un montant de 15 021,88 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 107-2017 : MISE EN ŒUVRE D'UNE SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DANS LES RUES DU VILLAGE

ACCEPTE de créer une « identité graphique » commune à l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques et de développer des outils et supports adaptés pour permettre aux publics locaux et touristiques d'accéder à la connaissance de l'histoire du village et de ses habitants

CHOISIT l'entreprise La Vache Noire Sud à Robion (84440) pour effectuer les travaux ci-dessus indiqués, pour le montant de 5 930 € HT soit 7 116 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 108-2017 : ELABORATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT PRES DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES

ENGAGE les travaux pour le mur de soutènement près de la chapelle Notre Dame des Grâces pour le montant de 3 000 € TTC par la Maison des Métiers du Patrimoine ; les matériaux d'un montant de 754,80 € TTC seront à la charge de la commune

ACCEPTE le financement de l'Association Les Amis de Ménerbes correspondant à la main d'œuvre

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 27 (Restauration de murs de soutènement)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 109-2017 : NOUVEAUX HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ACCEPTE les horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale suivants :

Les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Les jeudis et vendredis de 14h00 à 18h30

Les samedis de 9h00 à 12h00.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 110-2017 : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR 4 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE FUTUR BATIMENT DU POLE MEDICAL

ACCEPTE de créer quatre logements sociaux dans le futur bâtiment du Pôle Médical

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 111-2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE

APPROUVE les virements de crédits de 87 000 € aux comptes 2313 et 1641 en section d'investissement et 2000 € aux comptes 678 et 7022 en section de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 112-2017 : COTISATION 2017 AUPRES DE L'ADIL

EMET un avis favorable pour la cotisation 2017 auprès de l'ADIL pour le montant de 142,10 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 113-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRANSFERT ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

DESIGNE le Parc Naturel Régional du Luberon « Tiers Regroupeur » des CEE obtenus dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 24 février 2017

APPROUVE la Convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économies d'énergie au Parc Naturel Régional du Luberon

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 114-2017 : AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME

DECIDE de se constituer partie civile dans l'affaire exposée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à agir en ce sens et à représenter la Commune en cette qualité devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon dès lors que des poursuites sont engagées devant cette juridiction.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 115-2017 : TRAVAUX D'INSTALLATION DE VIDEO PHONE POUR LA MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE CLOVIS HUGUES

ACCEPTTE le devis de l'entreprise LUBERON ALARME pour l'installation de vidéo phone pour la mise en sécurité du groupe scolaire Clovis Hugues et des appartements pour le montant de 4 821,15 € HT soit 5 785,38 € TTC

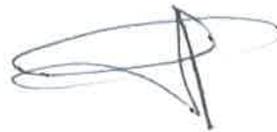
PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 49 (Restauration des bâtiments communaux)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 10 août 2017

**P/Le Maire,
L'Adjointe déléguée**



Fabienne GATIMEL





Mairie de Ménerbes
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 31 AOÛT 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - M. Jean-Claude PUECH.

Représentée : Mme Fabienne GATIMEL a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
 Mme Catherine ROSSI a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,
 M. Patrick MERLE a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO.

Absents excusés : M. Yannick MARTIN - Mme Chantal BASIN.

Absent : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 4 Août 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 116-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : Section AT 276 et 277.

Décision Municipale N° 117-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : Section AM 328, 371 et 335.

Décision Municipale N° 118-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : Section AS 369 et 480.

Décision Municipale N° 119-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées : Section AL 170 et 172.

Décision Municipale N° 120-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée : Section AT 266.

Décision Municipale N° 121-2017 : PORTANT SUR LA REALISATION DE L'EMPRUNT DESTINE AU FINANCEMENT POUR L'INVESTISSEMENT DU CENTRE MEDICAL ET DES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX.

DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un prêt à moyen terme pour la Construction du Centre Médical et des logements sociaux et communaux.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice 2017.

Délibération N° 122-2017 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 10 JUILLET 2017 DE LA CCPAL.

APPROUVE à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 10 juillet 2017,
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 123-2017 : APPROBATION DE L'ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE CAVAILLON ET DE CABRIERES D'AVIGNON.

APPROUVE à l'unanimité, l'état de l'actif et du passif,
DECIDE que l'actif et le passif soient transférés au Conseil Départemental, autorité compétente en la matière,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, courrier ou acte pouvant concourir à la bonne réalisation de l'opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 124-2017 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2016.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 125-2017 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DE L'EXERCICE 2016.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets pour l'année 2016.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 126-2017 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN.

PREND ACTE à l'unanimité, de la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien, notamment pour la compétence optionnelle éclairage public à l'article 2.2.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 127-2017 : CLOTURE DE LA PROCEDURE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CALAVON.

PREND ACTE à l'unanimité, de la décision d'interdiction d'accès aux installations sportives du Collège du Calavon en attendant l'arrêté préfectoral.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 128-2017 : TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE SECURISATION DES PORTES EXISTANTES AU GROUPE SCOLAIRE CLOVIS HUGUES.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de l'entreprise ANDRE Dominique pour la sécurisation des portes existantes pour le montant de 4 750 € TTC,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 49 (Restauration des bâtiments communaux),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 129-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON AVEC LES COMMUNES DE BONNIEUX, LACOSTE ET MENERBES.

ACCEPTE à l'unanimité, le principe d'engagement d'un agent communal par la commune de Lacoste pour la surveillance et l'entretien de l'espace naturel sensible de la Forêt des cèdres du Petit Luberon,

S'ENGAGE à participer financièrement pour le coût restant à la charge des trois communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la surveillance et l'entretien de l'espace naturel sensible de la Forêt des cèdres du Petit Luberon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 130-2017 : ATTRIBUTION DU LOT N° 17 CHAUFFERIE BOIS POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE MEDICAL ET DE 14 LOGEMENTS

ACCEPTE à l'unanimité, l'offre de l'entreprise TONIN pour le montant de 102 776,99 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 131-2017 : ACCEPTATION DE DONNS.

ACCEPTE à l'unanimité, les dons de Monsieur ROACHE et Madame GAVRON,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 132-2017 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE.

DECIDE à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, les pouvoirs :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et quel que soit le degré de juridiction concernée, y compris en matière pénale, notamment lorsqu'il y a lieu de constituer la commune partie civile, à l'exception des action en paiement intentées contre la commune dont le montant présenté dans la demande initiale est supérieur à 50 000 € (cinquante mille euros),
- de désigner un avocat chargé de défendre les intérêts de la commune ainsi qu'un avocat postulant lorsque sa présence est nécessaire.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 42-2017 du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2017

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 12 Septembre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 11h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Josiane DEFLAUX – Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - M. Jean-Claude PUECH.

Représentée : M. Bruno CHABERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,
M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
M. Patrick MERLE a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX.

Absents : Mme Fabienne GATIMEL - - Mme Chantal BASIN - M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 31 Août 2017, approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 133-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
POUR L'INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE EN ZONE RURALE.**

SOLLICITE à l'unanimité, une aide financière d'un montant de 50 000 € auprès du Conseil Régional pour l'installation d'un médecin généraliste en zone rurale dans le futur centre médical,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 12 Septembre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER.

Représentée : M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,

Absent excusé : M. Patrick MERLE,

Absents : M. Yannick MARTIN - Mme Chantal BASIN - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH,

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 31 Août et du 02 Septembre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 134-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION D'UN FONDS DE COMMERCE

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AT 14.

Décision Municipale N° 135-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AW 173.

Décision Municipale N° 136-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AM 404 et 405.

Décision Municipale N° 137-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AW 583.

Délibération N° 138-2017 : MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC MISTRAL HABITAT.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la mission détaillée de MISTRAL HABITAT pour le suivi des études et du dossier de financement du Pôle Médical et des logements s'élevant au montant de 12 924,01 € HT,
PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget de la commune en section d'investissement sur l'opération d'équipement n° 60 (Construction du Pôle Médical),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 139-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESTAURATION DES MONUMENTS AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE.

ACCEPTÉ à l'unanimité, le projet de restauration du monument aux morts de la grande guerre situé dans le cimetière de la commune,

DEMANDE l'attribution d'une aide financière de 50 % du montant total HT des travaux auprès de la REGION, au titre du dispositif de restauration des monuments aux morts de la guerre de 1914-1918,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération,

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 43-2017 du Conseil Municipal en séance du 30 mars 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 140-2017 : AMORTISSEMENT DE BIENS AU BUDGET DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

DECIDE à l'unanimité, d'amortir les travaux pendant une durée de 7 ans de 2017 à 2023 comme suit :

Peinture plafonds salle de dégustation, pour un montant annuel de..... 154.29 €

Peinture plafonds salle de dégustation, pour un montant annuel de..... 95.14 €

Soit un montant global de 249.43 € par an.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Maison de la Truffe et du Vin pour l'exercice 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 141-2017 : BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits au budget 2017 de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon, à savoir :

Section d'Investissement

Recettes :

Compte 2805 Amortissement des concessions et droits similaires, brevets, licence.....+ 36,00 €

Compte 28157 Amortissement d'agencements et aménagements du matériel et outillage.....- 36,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 142-2017 : ACQUISITION D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la proposition de la Société ETIS Informatique pour l'acquisition de matériel informatique pour le montant de 1 060,11 € HT soit 1 272,13 € TTC, qui sera mis à la disposition des adhérents de la Bibliothèque Municipale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 26 Septembre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

*Mairie de Ménerbes***COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 OCTOBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI (Arrivée délibération 150-2017) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération 151-2017).

Représentée : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : M. Yannick MARTIN - M. Fabien TEMPIER - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Josiane DEFLAUX.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 20 septembre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 143-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION D'UN FONDS DE COMMERCE.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AT 140.

Décision Municipale N° 144-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AT 74 - 75 - 76 - 342.

Décision Municipale N° 145-2017 : AFFAIRE SCI MINERVA/COMMUNE DE MENERBES.

DECIDE de présenter une défense dans le dossier n° 1702423-1 et de désigner Maître Patrick LEGIER, Avocat au Barreau d'Avignon, pour représenter la Commune dans cette instance

Décision Municipale N° 146-2017 : AFFAIRE CECCHINI/COMMUNE DE MENERBES.

DECIDE de présenter une défense dans le dossier n° 1702437-1 et de désigner Maître Patrick LEGIER, Avocat au Barreau d'Avignon, pour représenter la Commune dans cette instance

Décision Municipale N° 147-2017 : AFFAIRE SCI KER LUBER/COMMUNE DE MENERBES.

DECIDE de présenter une défense dans le dossier n° 1702441-1 et de désigner Maître Patrick LEGIER, Avocat au Barreau d'Avignon, pour représenter la Commune dans cette instance

Décision Municipale N° 148-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle , cadastré Section AM 424.

Délibération N° 149-2017 : ADHESION 2017 A L'ASSOCIATION DES ELUS AU PATRIMOINE DE VAUCLUSE.

ACCEPTE à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse pour l'année 2017 pour le montant de 50 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 150-2017 : ADHESION 2017 A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES.

ACCEPTE à l'unanimité, l'appel à cotisation de 2017 de la Fédération Nationale des Communes Forestières pour le montant de 400 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 151-2017 : MODIFICATION ET APPROBATION DES STATUTS DE LA CCPAL – VERSION 4.

APPROUVE à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon - version n°4 - tels que validés par la délibération du conseil communautaire du 21 septembre 2017,

MANDE Monsieur le Maire afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 152-2017 : PROPOSITION DE COMPLEMENT D'HONORAIRES POUR L'AVAP.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Monsieur FOULQUIER, architecte, pour le montant total de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 153-2017 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DES ACCES VEHICULES AU FOYER SPORTIF.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de la Société ALEP de Cadenet pour l'aménagement paysager des accès de véhicules au Foyer Sportif, pour le montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 154-2017 : CENTRE MEDICAL : BRANCHEMENT D'EAU POTABLE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition du Groupe SUEZ pour le branchement d'eau potable au Centre Médical, pour le montant de 1 539,11 € HT soit 1 846,94 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 155-2017 : CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS POUR L'EXPOSITION « LE VAUCLUSE 14-18 IMAGES DE GUERRES, IMAGES DE VIES. »

DECIDE à l'unanimité, d'assurer l'exposition « Le Vaucluse 14-18 Images de guerre, images de vies du 23 octobre au 23 novembre 2017 » pour une cotisation forfaitaire de 158,07 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 156-2017 : AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE.

DECIDE à l'unanimité, d'amortir les frais d'études et d'insertion ci-dessus indiqués pour une durée de 5 ans du 01.01.2017 au 31.12.2022, comme suit :

Frais d'études pour le montant annuel de

2 924.75 €

Frais d'études pour le montant annuel de

199.30 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 157-2017 : BUDGET 2017 DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 2.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits,

Section d'Investissement

Chapitre 040 : Crédit à ouvrir

Compte 28033 Frais d'insertion.....+ 200,00 €

Chapitre 040 : Crédit à déduire

Compte 28031 Amortissement Frais d'études..... - 200,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 158-2017 : BUDGET 2017 DE LA COMMUNE: DECISION MODIFICATIVE N° 3.

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits,

Section d'Investissement

Chapitre 21 : Crédit à ouvrir

Compte 2183 Matériel de Bureau et Matériel Informatique.....+1 000,00 €

Chapitre 23 : Crédit à déduire

Compte 2313 Construction- 1 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 159-2017 : CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE.

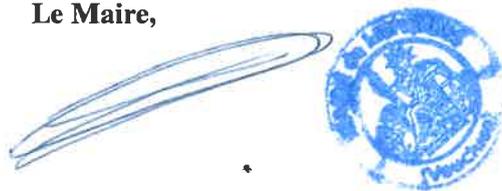
ACCEPTE à l'unanimité, le devis des Etablissements AMIC pour 3 665 € HT soit 4 398 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 26 Octobre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE.

Représentée : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX.

Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT.

M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Yannick MARTIN.

Absent excusé : M. Eric ARIAS

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 17 octobre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 160-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AK 300.

Décision Municipale N° 161-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AK 369.

Décision Municipale N° 162-2017 : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AD NOMINEM.

DECIDE à l'unanimité, d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Mme Anne SLIM, Responsable de la Trésorerie d'APT pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quel que soit la nature de la créance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 163-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ETUDE DES BOISERIES DU CHŒUR DE L'EGLISE SAINT LUC.

DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 40 % de l'estimation de l'étude des boiseries du chœur soit une aide financière de 6 232,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE.

Représentée : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX.

Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT.

M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Yannick MARTIN.

Absent excusé : M. Eric ARIAS

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 17 octobre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 160-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AK 300.

Décision Municipale N° 161-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AK 369.

Décision Municipale N° 162-2017 : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AD NOMINEM.

DECIDE à l'unanimité, d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Mme Anne SLIM, Responsable de la Trésorerie d'APT pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quel que soit la nature de la créance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 163-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ETUDE DES BOISERIES DU CHŒUR DE L'EGLISE SAINT LUC.

DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 40 % de l'estimation de l'étude des boiseries du chœur soit une aide financière de 6 232,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 164-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE SAINT JOSEPH DE L'EGLISE SAINT LUC.

DECIDE à l'unanimité, de solliciter une subvention de l'Etat au taux de 40 % de l'estimation des travaux de restauration du retable Saint Joseph soit une aide financière de 23 447,48 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision Municipale N° 165-2017 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE SEJOUR DES ELEVES DE L'ECOLE A BUOUX.

ACCEPTÉ à l'unanimité le financement communal du séjour à Buoux pour 60 € par enfant soit 2 580 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 166-2017 : VENTE AUX ENCHERES DES ŒUVRES D'ART DE JANE EAKIN.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la recette de la vente des œuvres de Jane Eakin pour le montant de 21 030 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 167-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORÊT DES CEDRES DU PETIT LUBERON AVEC LES COMMUNES DE BONNIEUX, LACOSTE ET MENERBES : AVENANT N° 1.

ACCEPTÉ à l'unanimité, la participation financière restant à la charge de la commune de Ménerbes pour le montant de 367,03 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 168-2017 : ACCEPTATION DE DON.

ACCEPTÉ par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le don de Madame Chantal BASIN pour le montant de 5 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 169-2017 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AUPRES DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LOU PASQUIE.

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Centre Social et Culturel Lou Pasquié, les conventions de mise à disposition des locaux municipaux indiqués ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 170-2017 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL MUNICIPAL.

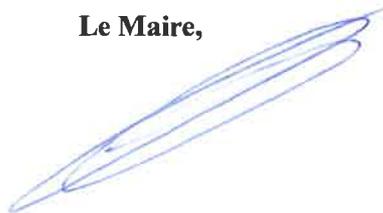
AUTORISE par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, l'achat de chèques cadeaux d'un montant total de 1 900 € TTC pour l'ensemble des agents municipaux auprès du Groupe La Poste,

PRECISE que Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 10 Novembre 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 DECEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS (arrivé délibération 179-2017) - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER - Catherine ESTABLIE.

Représentée : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Yannick MARTIN.

Absents : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 7 novembre 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 171-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AT 537.

Décision Municipale N° 172-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AD 466.

Décision Municipale N° 173-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AT 270.

Décision Municipale N° 174-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AD 433. Superficie : 2 871 m².

Décision Municipale N° 175-2017 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle AD 433, Superficie : 2 865 m².

Délibération N° 176-2017 : CONTRAT DE LOCATION POUR LES ILLUMINATIONS DE NOEL.

ACCEPTE à l'unanimité, la location des illuminations de Noël proposée par la Société BLACHERIE Illumination, pour le montant annuel de 648 € TTC et 2 143,08 € TTC pour trois ans, de décembre 2017 à décembre 2019 inclus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 177-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION DU RETABLE SAINT-JOSEPH DE L'ÉGLISE SAINT-LUC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition du Groupement WEISSMAN-TOURNILLON pour la restauration du retable Saint-Joseph, d'un montant de 70 342,44 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 178-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE DES BOISERIES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-LUC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Madame AMOROSO pour l'étude des boiseries du chœur, d'un montant de 18 696 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 179-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LES CONTRATS D'ASSURANCES.

DECIDE à l'unanimité, de retenir la candidature de la SMACL, concernant les contrats suivants :

- lot n°1 : Assurance dommages aux biens pour le montant de 3 827,54 € TTC correspondant à la variante avec franchise de 1 000 € par sinistre « dégât des eaux »,
- lot n°2 : Assurance responsabilité civile pour le montant de 1 825,49 € TTC,
- lot n°3 : Assurance de la flotte automobile pour le montant de 1 426,70 € TTC,

INDIQUE que le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant un préavis de 4 mois.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 180-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET SES ABORDS.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de EUROVIA de Montfavet pour le marché d'aménagement de la rue de l'Église et ses abords pour le montant de 147 034,40 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 181-2017 : CONTRAT DE LOCATION AVEC NEOPOST POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR.

ACCEPTE à l'unanimité, le contrat de location avec NEOPOST pour la machine à affranchir pour le montant annuel de 643,68 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 182-2017 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE STAGE POUR L'APPROFONDISSEMENT BAFA.

ACCEPTE à l'unanimité, la formation d'approfondissement BAFA dispensée par IFAC PACA pour le montant de 223,29 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 183-2017 : TARIF DE LA CARTE POUR LE DROIT DE FOUILLES DES TRUFFES DANS LA FORÊT COMMUNALE 2017/2018.

APPROUVE à l'unanimité, le tarif de 100 € de droit de fouille des truffes sur les terrains communaux, DECIDE que ce tarif est valable pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 octobre 2018.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 184-2017 : APPEL A SUBVENTION 2018 AUPRES DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORÊT DE VAUCLUSE.

EMET à l'unanimité, un avis favorable pour la subvention de 2018 pour la somme de 305 € sollicitée par l'ADCCFF de Vaucluse.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 185-2017 : ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de la Société COMAT ET VALCO d'un montant de 6 688,80 € TTC pour l'acquisition de mobilier urbain.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 186-2017 : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ECOLE CLOVIS HUGUES.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de la Société BOURRELIER d'un montant de 601,97 € TTC pour l'acquisition de table et de chaises pour l'école Clovis Hugues.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 187-2017 : TRAVAUX DE CALADE.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de la Maison des Métiers du Patrimoine pour un montant de 4 900 € correspondant à la main d'œuvre pour la rénovation de la calade du chemin des cloches.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 188-2017 : ACCEPTATION DE DON.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de l'Association Ménerbes Patrimoine pour le montant de 17 100 €, en faveur de la Commune, dans le cadre de travaux de calades desservant la chapelle Notre Dame des Grâces.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 189-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON.

ACCEPTE à l'unanimité, la convention de partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 190-2017 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AS 220.

APPROUVE par 12 voix POUR et 1 abstention, l'acquisition par la commune de la parcelle AS 220 (765 m²) lieu-dit Les Farinettes, pour la somme de 120 000 €,

CHARGE Maître BASIN d'établir l'acte notarié dont les frais s'élèveront à 3 000 € environ.

PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N°191-2017 : ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de la SAS Accessibilité Conseil pour une étude complémentaire des bâtiments ci-dessus indiqués pour le montant de 7 800 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°192-2017 : MODIFICATION DE LA DESTINATION DE LA CONTRACTUALISATION « AVENANT 2016 » ACCORDE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

DEMANDE à l'unanimité, la modification de la destination de la contractualisation de l'avenant 2016 et financer les travaux de gestion des eaux de pluie et d'aménagement paysager de l'aire de jeux aux abords du stade.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 20 Décembre 2017

Le Maire,

Christian RUFFINATTO